

Rôle des référents et référentes « égalité filles-garçons » dans les établissements du second degré

Référence : Lettre DGESCO du 3 octobre 2018 relative à la « mise en place de référents "égalité filles-garçons" dans les établissements scolaires du second degré »

Extrait :

Le rôle des référents « égalité », dans les collèges et les lycées, consistera à diffuser au quotidien une culture de l'égalité entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons, en s'appuyant sur toutes les situations éducatives et pédagogiques. Ils auront pour mission principale de développer à l'échelle de l'établissement des actions de prévention et d'éducation à l'égalité en direction des élèves :

- * développer les actions éducatives sur le thème de l'égalité et renforcer les relations avec les partenaires locaux (associations, entreprises, etc.) ;

- * faire vivre les journées de mobilisation en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes (8 mars, 25 novembre, etc.) et multiplier les initiatives à l'occasion d'opérations thématiques (journée de lutte contre le harcèlement, semaines de l'orientation, etc.) ;

- * améliorer la prise en compte des violences sexistes, leur prévention (notamment à travers l'éducation à la sexualité), leur signalement, l'accompagnement des élèves victimes et le développement de mesures éducatives en direction de leurs auteurs ;

- * placer la question de l'égalité au cœur des travaux des différentes instances : conseils de la vie collégienne et de la vie lycéenne, comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Les référents « égalité » contribueront également à la sensibilisation et à l'information de l'ensemble de la communauté éducative sur les enjeux d'une éducation sans stéréotypes de sexe et sur la lutte contre les discriminations liées au genre. Ils pourront ainsi jouer, auprès des personnels enseignants et d'éducation, un rôle d'impulsion en matière de formation et de diffusion des ressources pédagogiques disponibles. Ils seront également des interlocuteurs privilégiés pour ouvrir le dialogue avec les familles.

Les référents pourront s'appuyer, dans leurs académies, sur la personne chargée de mission « égalité filles-garçons » au sein du rectorat. Par ailleurs ils articuleront leur action avec celles d'autres référents aux enjeux connexes, privilégiant une approche intégrée de l'égalité, afin :

- * d'améliorer la prise en compte des enjeux de mixité des filières et des métiers, notamment dans la préparation de l'orientation des élèves ;

- * d'améliorer la lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement sexistes et sexuels en faisant du « référent égalité » l'interlocuteur naturel des équipes académiques de pilotage de l'éducation à la sexualité et des « référents harcèlement » ;

- * de renforcer la lutte contre les LGBTphobies : le « référent égalité » pourra voir ses missions englober la lutte contre les LGBTphobies, celles-ci se fondant notamment sur la perpétuation des stéréotypes sexistes.